

## APPEL À PROJETS

### Ateliers temporaires artistiques /

**2 durées proposées: 6 mois ou 3 mois**  
***Villa Belleville – Résidences de Paris***  
**Belleville 23 rue Ramponeau, Paris 20e**

**Périodes des résidences:**

**7 juin 2021- 6 décembre 2021 / 6 mois**

**7 juin 2021 - 6 septembre 2021 / 3 mois**

**7 septembre 2021 - 6 décembre 2021 / 3 mois**

**Date limite d'envoi du dossier: 9 mai 2021**

L'association AGETA/collectif Curry Vavart met à disposition des artistes et collectifs des espaces de travail dans des bâtiments dont elle assure la gestion, l'animation, l'entretien et le gardiennage.

Dans le cadre du marché d'animation et de gestion de la Mairie de Paris pour le site de la *Villa Belleville – Résidences de Paris Belleville*, l'AGETA développe un programme de résidences.

L'AGETA accueille toutes les disciplines des arts visuels et de l'artisanat d'art. Les artistes sélectionnés bénéficient d'un accompagnement selon leurs besoins : aide technique à la production, à la promotion, à la diffusion.

Dans le contexte du foncier parisien rare et cher, le programme de résidences de *Villa Belleville - Résidences de Paris Belleville* sera un soutien à la création artistique, professionnelle émergente, en proposant en plein cœur de Paris des espaces de travail accessibles.

## I - Modalités

La durée de ces accueils est fixée:

- pour la session de 6 mois : **7 juin 2021- 6 décembre 2021**
- pour la session 1 de 3 mois : **7 juin 2021 - 6 septembre 2021**
- pour la session 2 de 3 mois : **7 septembre 2021 - 6 décembre 2021**

*Le contexte sanitaire peut amener à modifier l'utilisation des ateliers ou le calendrier*

## II - Profil des candidats

Le programme d'accueil s'adresse à tous les artistes, sans limite d'âge, qui peuvent attester d'un parcours professionnel en devenir ou significatif.

## III - Conditions de l'accueil

Les artistes seront sélectionnés sur dossier. Ils devront présenter un projet à développer durant leur résidence ou avoir un projet d'exposition. Les critères de sélection reposent sur la pertinence et la qualité du projet, son élaboration ou son devenir pendant la résidence. **Les projets offrant des perspectives d'investissement sur le territoire seront privilégiés.**

Les artistes s'engagent par une convention qui fixera la nature de l'accompagnement proposé, un état des lieux, la durée de l'accueil, le montant de la contribution aux charges de fonctionnement de la *Villa Belleville- Résidence Paris Belleville*.

Les artistes s'engagent à accueillir les habitants dans leur atelier (voir partie V) de la *Villa Belleville - Résidences de Paris Belleville*. Cet engagement pourra prendre différentes formes et sera pensé en collaboration avec les coordinatrices de projets de l'association et selon les possibilités de chacun.

Les artistes devront payer une redevance mensuelle au titre de la participation aux charges allant de 145€ par mois pour le plus petit atelier à 230€ par mois pour les plus grands.

## IV - Les ateliers

Les ateliers proposés mesurent de 23m<sup>2</sup> à 33m<sup>2</sup>. Ils se répartissent dans les allées de la Villa Belleville. Ce sont des espaces de travail personnels où les artistes pourront librement mener leurs projets du lundi au dimanche de 8h à minuit.

**Les ateliers seront attribués aux artistes par l'équipe de la Villa Belleville, selon les pratiques et les usages de chacun.** Le programme de résidences offre le libre accès à l'usine selon les disponibilités. L'usine se compose d'espaces de travail spécialisés, partagés et équipés pour accompagner les artistes dans leurs projets artistiques.

## V - Projet actions culturelles et lien social

Le programme d'actions culturelles et lien social favorise la découverte des arts plastiques et le partage de savoirs entre les artistes de la *Villa Belleville - Résidences de Paris Belleville* et les habitants. L'association travaille en ce sens avec des structures culturelles, institutionnelles, scolaires, sociales ou associatives

locales. Exemple : visites d'ateliers, temps de réalisation, présence sur un événement du quartier...

## **VI - Dates d'admissibilité**

Les dossiers doivent être envoyés impérativement **avant le 9 mai 2021** par mail à l'adresse suivante:

**contact@villabelleville.org**

Pour une session de 6 mois, préciser dans l'objet du mail : « Programme de résidences Villa Belleville / 6 mois » Pour une session de 3 mois, préciser dans l'objet du mail : « Programme de résidences Villa Belleville / 3 mois » La commission de sélection se réunira fin avril pour **une entrée dans l'atelier le 7 juin 2021 ou le 7 septembre 2021 pour la deuxième session de 3 mois.**

## **VII - Dossier de candidature**

Le dossier envoyé devra être sous la forme d'un fichier PDF de 10 pages et d'un poids maximum de 10 Mo.

**Les dossiers supérieurs à 10 pages ne seront pas pris en compte.**

Le dossier sera organisé comme tel :

### **Page 1 :**

- CV de l'artiste (ou du collectif)

### **Page 2 :**

- Texte de présentation du travail et du projet spécifique à la résidence.

- Préciser l'occupation et l'usage spatial que vous ferez de l'atelier au vue de votre projet (calendrier prévisionnel de la résidence, surface nécessaire ...)

- Préciser quel(s) type(s) d'action(s) vous pouvez mener dans le cadre du programme d'action culturelle et lien social que nous développons:

visite d'atelier / temps de médiation culturelle

atelier arts plastiques : discipline / format / fréquence /

durée / âge du public

### **Pages 3 à 10 :**

- Visuels de vos réalisations

**En pièces jointes :** documents attestant du parcours professionnel ou en voie de professionnalisation (ex. diplômes, documents administratifs....)

## **VIII - FICHE TECHNIQUE**

Les ateliers mis à disposition se trouvent au 23, rue Ramponeau, 75020 PARIS. Le bâtiment se compose d'un point d'eau, de sanitaires, d'espaces de convivialité, d'une cuisine et d'espaces de travail partagés accessibles à tous selon les disponibilités, ainsi que d'un espace d'exposition.

**IX - Le programme de résidences offrira** - Un accompagnement et un suivi administratif concernant les statuts juridiques des artistes et leur professionnalisation: Maison des Artistes, Agessa...

- Une aide au développement et à la diffusion de leur travail artistique: résidences, bourses, échanges et mise en réseau avec

des rencontres régulières organisées avec des professionnels du monde de l'art.

- Une liste de diffusion à destination des artistes en résidence. - Une mise à disposition de savoirs et d'outils. L'équipe dédiée au programme de résidence grâce à son expérience et son parcours professionnel et artistique sera un interlocuteur privilégié permettant un accompagnement individualisé dans la réalisation de projets artistiques menés au sein de la *Villa Belleville - Résidence de Paris Belleville*.

**X-Pour tous renseignements supplémentaires**

[contact@villabelleville.org](mailto:contact@villabelleville.org)

(objet: Question sur le programme de résidences)



Un atelier type des allées



Espaces de travail de l'usine